



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ANNEXES  
9 FÉVRIER 2023

Décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation accordée par délibération n°2020D031 du 30 juillet 2020.

1/ Décision 2023DP001 - Arrêté du Président sollicitation une subvention DETR pour l'aménagement de la ZA Moulin Madame, sur la commune de Sailly-sur-la-Lys.

## Décision du Président 2023A001

Vu la circulaire préfectorale du 5 décembre 2022 relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023.

Vu la délibération 2020D031 par laquelle le conseil communautaire et plus particulièrement le point n° 19 l'autorisant à solliciter des subventions d'un montant maximum de 1 000 000.00 €,

Considérant l'aménagement de la ZA Moulin Madame, ancienne friche industrielle Vallys, sur la commune de Sailly-sur-la-Lys pour un montant estimé à 1 568 229.50 €HT,

Le président de la Communauté de Communes Flandre Lys sollicite une subvention DETR d'un montant de 627 291.80 €

Fait à La Gorgue, le 26 janvier 2023

Le Président,

Jacques Hurlus



2023D004 - Finances, mutualisation et transferts de charges – Modification du règlement administratif et financier des FDC.

## REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER POUR L'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRES LYS.

### Préambule

Les dispositions de l'article 5214-16 V du Code général des collectivités autorisent le versement de fonds de concours entre la Communauté de Communes Flandre Lys et ses communes membres selon les termes suivants :

« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Le présent règlement a pour objet d'encadrer les modalités d'octroi et de versement des différents fonds de concours de la Communauté de communes Flandre Lys, destinés à soutenir les projets d'investissements des communes membres ne relevant pas d'une compétence communautaire.

### *Bénéficiaire du fonds de concours*

En vertu de l'article L5214-16-V du CGCT les bénéficiaires du fonds de concours sont les communes membres de la Communauté de Communes Flandre Lys.

### *Enveloppe financière et répartition*

Les crédits dédiés aux Fonds de concours sur les exercices 2023 à 2025 sont d'un montant total plafond de 14 409 593,85 euros, qui se répartissent de la manière suivante :

- 11 241 849,31 € pour les fonds de concours aux communes
- 736 413,80 € pour les fonds de concours projets culturels
- 2 431 330,74 € pour les fonds de concours projets touristiques

Concernant le fonds de concours aux communes, afin d'apporter une visibilité sur les crédits restants des différentes enveloppes ouvertes, les crédits sont fusionnés au sein du même enveloppe, en date de l'approbation du règlement.

La répartition des enveloppes par commune est jointe en annexe de ce présent règlement.

### *Conditions générales d'éligibilité*

Conformément à l'article L5214-16-V du CGCT, les fonds de concours CCFL sont destinés à financer la réalisation d'un équipement.

En l'absence de définition précise, on entend par équipement tout type d'immobilisation corporelle correspondant au compte 21 de la nomenclature comptable M14 (le financement d'un brevet, un logiciel ou un site internet est par exemple exclu).

Au sein de la CCFL, les fonds de concours sont destinés à soutenir les projets d'investissements, les projets de fonctionnement sont exclus du dispositif.

Ces projets peuvent notamment porter sur la construction ou la réhabilitation d'équipements structurants, la restauration de patrimoine, la rénovation de bâtiments publics, etc.

Les dépenses d'acquisition foncière et/ou immobilière, les études, nécessaire à la réalisation de l'équipement, l'acquisition de matériel ou outillage pour assurer le fonctionnement des services municipaux ou pour le renouvellement, le remplacement ponctuel et les nouveaux mobiliers des équipements existants sont éligibles.

### *Cadre budgétaire et comptable du fonds de concours*

Le fonds de concours sera imputé, sur le budget principal de la CCFL, en section d'investissement (dépenses) au chapitre budgétaire 204 « subventions d'équipement versées ».

Concernant le budget de la commune concernée, le fonds de concours sera inscrit en section d'investissement (recettes) au :

- compte 131 « subventions d'équipement transférables » = si le bien subventionné fait l'objet d'un amortissement budgétaire ;
- compte 132 « subventions d'équipement non transférables » = si le bien subventionné ne fait pas l'objet d'un amortissement budgétaire.

### *Modalités de sollicitation de fonds de concours.*

La commune souhaitant solliciter un fonds de concours communautaire doit déposer un dossier de demande avant tout démarrage des travaux ou tout engagement de dépense.

Le dossier de demande de fonds de concours devra être envoyé sous format dématérialisé (.PDF) à l'adresse [fdc@cc-flandrelys.fr](mailto:fdc@cc-flandrelys.fr) et comprendra entre autres :

- Une lettre de sollicitation du fonds de concours adressée à Monsieur le Président de la CCFL ;
- Une délibération du Conseil municipal ou une décision du maire engageant l'opération et sollicitation le fonds de concours ;
- Une présentation du projet précisant l'adéquation du projet avec la stratégie intercommunale ;
- Un plan de financement daté et signé de l'opération (avec l'ensemble des subventions des partenaires financiers sollicités) ;

- Une copie des demandes de cofinancement ;
- Un calendrier prévisionnel ;
- Une attestation de non-commencement des travaux (en cas d'investissement immobilier)
- Des photographies avant l'opération dans le cadre de travaux.

En cas de dossier incomplet, il sera demandé à la commune de fournir les pièces manquantes afin d'être instruites.

Dès réception du dossier complet, un accusé de réception sera adressé à la commune.

Si la commune se voit accorder de nouvelles subventions, non prévues au moment du dépôt du dossier, elle devra en informer la Communauté de communes Flandre Lys par courrier et présenter un nouveau plan de financement prévisionnel.

Un courrier de sollicitation de fonds de concours précisant les montants sollicités devra être transmis avant le 15 février.

Cette périodicité permet d'intégrer les demandes de FDC dans la construction budgétaire de l'année de la CCFL.

Les dossiers de demandes de fonds de concours complets seront à adresser à la CCFL avant le 1er juin.

En cas de circonstances imprévues occasionnant des dépenses d'investissement pour la commune, une sollicitation motivée de demande de FDC pourra être déposée en cours d'année.

Les communes pourront déposer un ou plusieurs dossiers au cours du mandat jusqu'au 31 décembre 2025.

Les communes bénéficieront au maximum d'un délai de 12 mois pour le démarrage effectif de l'opération, à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire.

Les communes devront achever l'opération dans un délai de 36 mois à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire ; au-delà, le bénéfice du fonds de concours devient caduc.

Les demandes écrites de prorogation sont possibles pour motifs justifiés, elles seront soumises à l'avis du conseil communautaire.

#### *Modalités d'instruction et d'octroi du fonds de concours*

Le montant versé au titre du fonds de concours est cumulable avec toute autre subvention publique (Europe, Etat, Région, Département, etc.).

L'article L5214-16-V du CGCT précise que « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Le montant du fonds de concours ne peut donc atteindre plus de 50 % du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions et avec une participation de la commune qui ne peut être inférieure à 20 % de l'investissement (Article L. 1110-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT)).

Il est calculé sur le montant Hors Taxe de la dépense.

Une même commune peut émerger à plusieurs fonds de concours pour une même opération. Etant rappelé que, le montant du fonds de concours versé par la CCFL ne pourra pas excéder la part de financement assurée par la commune bénéficiaire sur cette même opération.

Le reversement du fonds de concours à une association ou un syndicat mixte est interdit.

Les fonds de concours seront exclusivement attribués à des projets d'investissement dont la commune est maître d'ouvrage et dont le montant minimum est de 5 000 euros.

- *Enveloppe CCFL.*

Cette enveloppe permet de financer des dépenses d'investissement (investissement immobilier et mobilier).

Les investissements concernés peuvent être, à titre d'exemple :

- Travaux d'aménagement, de réhabilitation, de rénovation des équipements communaux (mairie, écoles, salle polyvalentes, etc.) ;
- Acquisition, renouvellement ou remplacement de matériel et équipement ;
- Mise aux normes des bâtiments ;
- Travaux d'aménagement et de rénovation sur les édifices culturels (église, chapelle, etc.) ;
- Rénovation des monuments commémoratifs,

- *Enveloppe Rayonnement touristique.*

Sont éligibles à ce fonds de concours les équipements correspondant à des projets d'investissement communal lié au tourisme ayant un rayonnement intercommunal.

- *Enveloppe Rayonnement culturel.*

Sont notamment éligibles à ce fonds de concours la construction, l'aménagement ou la réfection d'équipements publics à vocation culturelle, ne faisant pas l'objet de baux de location.

Les demandes de fonds de concours sont examinées dans le respect de l'éligibilité des opérations et des crédits disponibles restants, propre à chaque commune.

Elles seront portées à l'ordre du jour des commissions thématiques, en Bureau communautaire puis validées par le Conseil communautaire.

Si des membres de ces instances sont élus dans la commune ayant transmis une demande, ils s'engagent à ne pas prendre part ni aux débats ni au vote afin de garantir l'impartialité des décisions prises par les instances communautaires.

### *Modalités de versement*

Les fonds de concours seront versés selon les modalités suivantes :

- une avance possible de 30% du montant du Fonds de concours attribué sur demande de la commune après démarrage effectif de l'opération, sur présentation d'une attestation ou de l'ordre de service correspondant au démarrage des travaux, ou de l'acte juridique marquant le début des prestations,
- la sollicitation possible de deux acomptes lorsque le montant des dépenses acquittées atteint 50% et 80%. Les acomptes seront versés déduction faite de l'avance versée. Pour chaque demande d'acompte, un état récapitulatif des factures acquittées visées avec copie des factures visées par le comptable public devra être fourni.
- le solde au prorata des dépenses réellement effectuées, sur présentation d'un état récapitulatif des factures acquittées visées avec copie des factures visées par le comptable public, la copie des cofinancements encaissés et d'un plan de financement définitif visé par le représentant de la commune, étant précisé que la participation de la CCFL ne pourra pas excéder celle de la commune.

En cas de non-achèvement de l'opération objet du fond de concours, l'acompte pourra faire l'objet d'une demande de remboursement de la part de la CCFL.

Toute modification de la demande de fonds de concours postérieure à son attribution sera examinée par le Conseil communautaire et devra faire l'objet de nouvelles délibérations.

Si la commune se voit accorder de nouvelles subventions, non prévues, au moment du dépôt du dossier, elle devra en informer la CCFL par courrier et présenter un nouveau plan de financement prévisionnel. Le montant du fonds de concours versé par la CCFL sera réajusté au moment de la demande de versement pour prendre en compte le plan de financement définitif. Le fonds de concours ne pourra être supérieur à celui attribué, même si le montant de l'opération a été revu à la hausse en cours de réalisation. Si le coût réel est inférieur à l'estimation de base, alors le fonds de concours sera réajusté à la baisse au prorata des dépenses réellement effectuées.

### *Engagements de la collectivité*

La commune s'engage à afficher le plan de financement de l'opération sur le panneau de chantier, mentionnant le fonds de concours octroyé par la CCFL et à faire figurer la participation de la CCFL lors de toutes opérations de communication, le cas échéant conjointement avec les autres financeurs.

Le logo de la CCFL sera apposé en bonne place sur tous les éléments de communication (Sites internet, panneaux, brochures, dépliants, lettres d'information, etc.). La Communauté de Communes sera également associée lors de toute action de relations publiques visant à promouvoir l'opération. A ce titre, Monsieur le Président de la CCFL, ou son représentant, seront invités à prendre la parole lors de tout événement inaugural.

## Annexe 1 - Affectation des fonds de concours pour les exercices 2023 – 2025.

TOURSIME			
	Crédits ouverts	Crédits sollicités	Crédits restants
Lestrem	400 000,00 €	- €	400 000,00 €
Estaires	400 000,00 €	- €	400 000,00 €
Fleurbaix	400 000,00 €	- €	400 000,00 €
Haverskerqu	400 000,00 €	- €	400 000,00 €
La Gorgue	400 000,00 €	- €	400 000,00 €
Laventie	400 000,00 €	82 524,40 €	317 475,60 €
Merville	400 000,00 €	400 000,00 €	- €
Sailly sur la Ly	400 000,00 €	286 144,86 €	113 855,14 €
	<b>3 200 000,00 €</b>	<b>768 669,26 €</b>	<b>2 431 330,74 €</b>
CULTURE			
	Crédits ouverts	Crédits sollicités	Crédits restants
Lestrem	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
Estaires	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
Fleurbaix	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
Haverskerqu	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
La Gorgue	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
Laventie	100 000,00 €	36 850,00 €	63 150,00 €
Merville	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
Sailly sur la Ly	100 000,00 €	26 736,20 €	73 263,80 €
	<b>800 000,00 €</b>	<b>63 586,20 €</b>	<b>736 413,80 €</b>
2020/1			
	Crédits ouverts	Crédits sollicités	Crédits restants
Lestrem	157 422,00 €	157 422,00 €	- €
Estaires	455 506,00 €	- €	455 506,00 €
Fleurbaix	237 653,00 €	237 653,00 €	- €
Haverskerqu	256 716,00 €	150 124,08 €	106 591,92 €
La Gorgue	187 018,00 €	- €	187 018,00 €
Laventie	591 030,00 €	62 024,37 €	529 005,63 €
Merville	320 410,00 €	320 410,00 €	- €
Sailly sur la Ly	294 247,00 €	294 247,00 €	- €
	<b>2 500 002,00 €</b>	<b>1 221 880,45 €</b>	<b>1 278 121,55 €</b>
2020-2026			
	Crédits ouverts	Crédits sollicités	Crédits restants
Lestrem	2 056 050,00 €	950 000,00 €	1 106 050,00 €
Estaires	2 955 150,00 €	2 162 097,89 €	793 052,11 €
Fleurbaix	1 233 900,00 €	499 928,37 €	733 971,63 €
Haverskerqu	663 750,00 €	- €	663 750,00 €
La Gorgue	2 583 000,00 €	594 207,77 €	1 988 792,23 €
Laventie	2 283 750,00 €	- €	2 283 750,00 €
Merville	4 480 200,00 €	2 085 838,21 €	2 394 361,79 €
Sailly sur la Ly	1 839 150,00 €	1 839 150,00 €	- €
	<b>18 094 950,00 €</b>	<b>8 131 222,24 €</b>	<b>9 963 727,76 €</b>
Fusion des enveloppes 2021/1 et 2020-2026			
	Crédits ouverts	Crédits sollicités	Crédits restants
Lestrem	2 213 472,00 €	1 107 422,00 €	1 106 050,00 €
Estaires	3 410 656,00 €	2 162 097,89 €	1 248 558,11 €
Fleurbaix	1 471 553,00 €	737 581,37 €	733 971,63 €
Haverskerqu	920 466,00 €	150 124,08 €	770 341,92 €
La Gorgue	2 770 018,00 €	594 207,77 €	2 175 810,23 €
Laventie	2 874 780,00 €	62 024,37 €	2 812 755,63 €
Merville	4 800 610,00 €	2 406 248,21 €	2 394 361,79 €
Sailly sur la Ly	2 133 397,00 €	2 133 397,00 €	- €
	<b>20 594 952,00 €</b>	<b>9 353 102,69 €</b>	<b>11 241 849,31 €</b>

2023D007 - Tourisme, voies douces, base nautique et port de plaisance – Office de Tourisme Flandre Lys : mise en place d'une commission de 10% sur les prestations vendues par la régie.

# CONVENTION DE COMMERCIALISATION DE PRESTATIONS ET PRODUITS TOURISTIQUES PAR L'OFFICE DE TOURISME FLANDRE LYS

## ***PREAMBULE***

Par délibération du 14 décembre 2017 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Flandre Lys (C.C.F.L.) et conformément aux articles L.133-3 et L.211 du code du tourisme, l'Office de Tourisme Intercommunal (O.T.I.) Flandre Lys, dont le statut est celui de régie gérant un service public administratif doté de la seule autonomie financière, met en œuvre un service de vente de biens, prestations de services et forfaits touristiques.

Conformément aux statuts de l'O.T.I. Flandre Lys, ce service de commercialisation est une extension des activités de promotion touristique. Il est exécuté dans l'intérêt général afin de faciliter l'accueil de touristes sur **le territoire**.

**Ce service est réservé à la vente de biens et services** touristiques réalisés sur le territoire intercommunal.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat, obligations et responsabilités de l'O.T.I. Flandre Lys et des prestataires touristiques dans le cadre des activités de commercialisation réalisées par l'O.T.I.

## **Article 1 : Parties**

La présente convention est conclue entre :

**L'O.T.I. Flandre Lys, régie de la Communauté de Communes Flandre Lys** ayant pour siège le n°500 rue de la Lys, 59253 LA GORGUE, et représenté par Monsieur Jacques HURLUS Président.

Personnes à contacter :

Pour les prestations et produits destinés aux individuels :

Leïla LABRES 07 85 91 43 07 [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

Lucy CARDON 06 40 43 21 79 [lucy.cardon@cc-flandrelys.fr](mailto:lucy.cardon@cc-flandrelys.fr)

Pour les prestations et produits destinés aux groupes :

Pauline HAVET 07 85 91 43 07 [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

Lucy CARDON 06 40 43 21 79 [lucy.cardon@cc-flandrelys.fr](mailto:lucy.cardon@cc-flandrelys.fr)

ET

### **Office de Tourisme Flandre Lys**

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE

+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

Nom et raison sociale de la structure :  
Adresse :  
Représenté par  
RCS ou n° de SIRET :  
N° de TVA intracommunautaire :  
Personne à contacter :  
Téléphone :  
Email :

## **Article 2 : Objet**

La mission confiée à l'O.T.I. Flandre Lys est la conception, l'organisation, la commercialisation de produits touristiques à destination des clientèles individuelles et des clientèles de groupes adultes et d'enfants.

Les groupes concernés par la présente convention sont un ensemble d'acteurs privés ou publics qui ont une entité juridique (association loi 1901, comité d'entreprises, entreprises, école, centre de loisirs, EPCI, collectivité territoriale, administration publique, établissement hospitalier et assimilés, centre d'aide par le travail, autocariste, agence de voyage...) et qui réservent une ou plusieurs prestations pour ses membres ou des tiers, prestations faisant l'objet d'un devis auprès de l'OTI.

La présente convention autorise l'O.T.I. à :

- commercialiser les prestations de service proposées par le prestataire touristique et détaillées en annexe,
- à démarcher de nouveaux clients,
- à organiser et planifier les réservations nécessaires auprès de lui, pour les prestations de services et produits touristiques identifiés en annexe,
- à réaliser des activités de vente et de réservation des prestations mentionnées en annexe via le site Internet de l'O.T.I. Flandre Lys.

Au travers de la présente convention, le prestataire touristique accepte que l'O.T.I. réalise la commercialisation des prestations figurant en annexe, soit :

- de manière « sèche », (c'est à dire que le produit ou la prestation est vendu seul, sans association à un autre produit ou à une autre prestation proposée par ses soins ou par ceux d'un autre prestataire ayant contractualisé avec l'OTI),

2

### **Office de Tourisme Flandre Lys**

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE

+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

- dans le cadre d'un « forfait touristique » créé par l'O.T.I. (le forfait touristique ou package étant la combinaison de plusieurs produits et/ou prestations vendues à un prix tout compris),

### **Article 3. Droit de contrôle de l'office de Tourisme**

Le prestataire accepte que l'O.T.I. effectue tout contrôle nécessaire pour juger :

- de la qualité des prestations touristiques commercialisées et à commercialiser,
- du respect des prix communiqués,
- du respect des informations communiquées aux clients,
- de la réalité des prestations fournies.

L'O.T.I. se réserve le droit de suspendre son activité de commercialisation pour les produits et prestations de services présentés en annexe dès lors que des dysfonctionnements sont rencontrés.

Ces dysfonctionnements peuvent être :

- une annulation tardive de la prestation de la part du prestataire,
- la non-exécution totale ou partielle des prestations commercialisées,
- le non-respect des prix affichés,
- un manque de qualité des prestations fournies,
- des avis négatifs répétés de clients,
- tout autre aspect pouvant nuire à l'image touristique de Flandre Lys.

Dans ce cas, le prestataire en sera informé par lettre recommandée avec accusé réception.

### **Article 4. Durée**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an et sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction.

La convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties à tout moment, par courrier.

Les deux parties s'engagent néanmoins à assurer les prestations ayant déjà fait l'objet :

- d'une vente par l'O.T.I.
- ou d'une confirmation de réservation de l'O.T.I. auprès du prestataire.

A défaut de non-respect des prestations déjà réglées par le client, la partie défaillante devra rembourser le client.

Toute modification à la présente convention fera l'objet d'un avenant.

#### **Office de Tourisme Flandre Lys**

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE

+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

## **Article 5. Tarifs**

Les tarifs des prestations touristiques sont définis en annexe de la présente convention. Ces tarifs sont toujours identifiés soit HT et ou TTC, ou nets de taxes.

Ces tarifs seront appliqués par l'O.T.I. dès délibération des dits tarifs en conseil communautaire de la C.C.F.L.

Toute modification à la baisse ou à la hausse des tarifs, ainsi que toute modification substantielle des prestations vendues feront l'objet d'une demande écrite du prestataire à l'attention de Monsieur le Président de l'O.T.I. Flandre Lys.

L'application des nouveaux tarifs sera réalisée dès signature du Président de l'arrêté modifiant le tableau des prestations touristiques commercialisées par la régie O.T.I. Flandre Lys.

De fait, le prestataire s'engage à ce que les prestations et biens vendus par l'intermédiaire de l'O.T.I. le soient aux tarifs présentés dans le tableau des prestations touristiques commercialisées par la régie de l'O.T.I.

En aucun cas, le prestataire touristique ne pourra :

- solliciter auprès des clients reçus dans le cadre du partenariat, une majoration ou un supplément de prix pour les prestations et biens en annexe.

## **Article 6. Rémunération de l'O.T.I. et frais liés à la commercialisation**

Pour l'accomplissement des activités de commercialisation, l'OTI prendra une commission de 10% sur le montant total TTC des biens et prestations vendus par son intermédiaire.

## **Article 7. Gratuités pour l'accueil de groupes**

Le prestataire touristique s'engage à accorder des gratuités selon le principe suivant :

- Groupes adultes : une gratuité d'une personne pour vingt personnes payantes
- Groupes scolaires et centres aérés :
  - Primaires : Gratuité d'un accompagnateur pour 12 élèves payants
  - Maternelles : Gratuité d'un accompagnateur pour 8 élèves payants

Des principes de gratuités plus avantageux peuvent être proposés par le prestataire. Ces principes de gratuités sont précisés dans l'annexe jointe à la convention.

Une gratuité s'appliquera également pour le chauffeur de bus.

### **Office de Tourisme Flandre Lys**

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE

+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

## **Article 8. Modalités de vente et gestion des réservations.**

### **Pour les groupes :**

L'O.T.I. consultera en amont le prestataire pour vérifier ses disponibilités. Il confirmera dans un premier temps une **prise d'option** par email ou fax aux coordonnées figurant sur la présente convention.

Dans un second temps, l'O.T.I. enverra par email, fax ou courrier, **une confirmation de réservation**. Celle-ci sera associée à une annexe détaillant le contenu de la réservation : jour et heures de la prestation, nombre de personnes prévues, contenu des services détaillés à fournir par le prestataire.

**Le prestataire s'engage dès réception de cette confirmation de réservation à maintenir la réservation effectuée par l'O.T.I. et à assurer sa prestation ainsi qu'il s'y est engagé.**

### **Pour les individuels :**

Les ventes se feront majoritairement en ligne.

La durée de validité de l'offre se fera selon l'un des principes suivants choisi par le prestataire et mentionné en annexe.

#### Principe n°1 :

- L'offre sera vendue pour des dates définies. Dans ce cas, le prestataire touristique devra communiquer à l'office de tourisme ses disponibilités en temps réels afin que le planning de vente sur le site de l'O.T.I. soit correct. Spécifiquement pour les hébergements touristiques, un calendrier automatique connecté aux calendriers numériques déjà utilisés par l'hébergeur sera proposé gracieusement par l'office de tourisme afin de mettre à jour automatiquement les réservations.

En cas de vente des prestations touristiques dans le cadre de forfaits, l'O.T.I. et le prestataire touristique valideront conjointement des dates de vente.

Sur la base des dates de disponibilités communiquées par le prestataire, la régie O.T.I. enverra un bon de commande au prestataire pour confirmer la réservation de la prestation.

#### Principe n°2 :

L'activité vendue pouvant faire l'objet d'un report en raison de la météo, ou tout simplement pour offrir au client une flexibilité dans le choix de ses dates, le prestataire s'engage à ce que l'offre commercialisée par l'office de tourisme soit valable **un an** à compter de sa date d'achat auprès de l'office de tourisme Flandre Lys (justificatif d'achat à l'appui). Dans le cas où la date de validité de l'offre est différente, cette mention est portée en annexe de la présente convention.

### **Office de Tourisme Flandre Lys**

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE

+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

Dans le cas des hébergements touristiques, pour les cartes cadeaux, la réservation réalisée entre le client et le prestataire touristique est réputée ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'un report de date, dès confirmation écrite des dates de réservation entre les deux parties.

Principe n°3 (cas des cartes, livres, jeux de société et autres produits)

Le bien vendu par le prestataire via la régie office de tourisme Flandre Lys est fourni et expédié par le prestataire directement au client aux coordonnées fournies par l'office de tourisme Flandre Lys.

**Dans les trois cas, le prestataire a l'obligation, dès réception du bon de commande correspondant à l'une de ses prestations ou à la vente de l'un de ses biens à assurer sa prestation ou à expédier le bien auprès du client ainsi qu'il s'y est engagé au travers de la présente convention.**

### **Article 9. Bon de commande et justificatif client**

**Pour les groupes**, au plus tard 15 jours avant l'accueil, le prestataire recevra un bon de commande. Celui-ci sera accompagné d'une annexe détaillant le contenu précis de la prestation, le déroulé du programme et le nombre de personnes attendues.

A l'arrivée, le prestataire pourra contrôler le bon d'échange remis par le client.

**Pour les individuels**, le bon de commande émis par l'office de tourisme au prestataire touristique mentionnera les informations relatives au client ayant effectué l'achat auprès de l'O.T.I. Le client disposera quant à lui d'une facture ou d'un voucher (carte cadeau) prouvant qu'il s'agit bien du client (ayant contractualisé avec l'O.T.I. ou de la personne à qui a été offert la prestation).

### **Article 10 – Annulation**

#### **Cas d'annulation pour les groupes**

En cas d'annulation du fait du client, le prestataire en sera informé immédiatement par téléphone avec confirmation par email.

En cas d'annulation tardive, des frais seront versés au prestataire qui subit un préjudice, selon les modalités de la convention de vente entre l'O.T.I. Flandre Lys et le client. Ces frais sont calculés comme suit :

- annulation entre le 20<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup> jour précédant la prestation : 30% de la facture
- annulation entre le 8<sup>ème</sup> et le 2<sup>ème</sup> jour précédant la prestation : 50% de la facture
- annulation à moins de 48h de la prestation : 100% de la facture.

#### **Office de Tourisme Flandre Lys**

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE

+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

### **Cas d'annulation pour les individuels:-**

Pour les clientèles individuelles, aucune annulation et aucun report de date ne sont autorisés de la part du client qui s'engage à avoir accepté les conditions générales de vente et les informations relatives à la prestation ou au bien acquis sur le site Internet de l'office de tourisme Flandre Lys.

De même aucun remboursement ne peut être exigé de la part du client en cas d'annulation de son fait ou de dépassement de la date de validité de l'offre achetée auprès de l'office de tourisme Flandre Lys.

### **Cas du délai de rétractation pour l'achat de biens effectué par Internet**

Conformément à la loi Hamont, un délai de rétraction est porté à 14 jours à partir de la date d'achat. Ce délai de rétractation permet au client de se rétracter de l'achat effectué si le bien fourni à été descellé par le consommateur conformément à l'article L221-28 du code de la consommation.

### **Article 11 – facture et règlement**

Le prestataire s'engage à envoyer sa facture à l'O.T.I. dans les 15 jours suivant sa prestation. Le montant de la facture devra être identique au montant du bon de commande émis par la C.C.F.L.

Toute dépense supplémentaire réalisée par les clientèles ne pourra être facturée à l'O.T.I. L'O.T.I. règlera le prestataire par virement bancaire.

### **Article 12 – Obligations de l'O.T.I.**

L'O.T.I. Flandre Lys s'engage au travers de la présente convention de commercialisation à :

- augmenter le plus possible la fréquentation chez le prestataire,
- de réaliser la commercialisation des prestations touristiques qui lui sont confiés
- de conseiller les prestataires sur les évolutions possibles de leurs offres vis-à-vis des retours clients et de la demande touristique
- de régler au prestataire le montant des prestations réalisées ou biens vendus,
- d'être disponible et à l'écoute des prestataires pour la mise à jour de leurs produits, offres et tarifs.

Dans le souci de valoriser l'ensemble des prestations touristiques qui lui sont confiées, l'office de tourisme se réserve le droit de refuser de commercialiser tout hébergement ou produit touristique qui ne lui semblerait pas conforme aux souhaits et exigences des clientèles.

#### **Office de Tourisme Flandre Lys**

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE

+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

### **Article 13 – Obligations des prestataires**

Outre les obligations figurant dans les précédents articles, le prestataire s'engage à :

- transmettre à l'office de tourisme l'ensemble des éléments et informations nécessaires à la promotion de son offre (photos, informations complémentaires et réponses aux questions des clients) dans un délai de 48h suivant la demande de l'office de tourisme réalisée par email ou téléphone,
- informer l'office de tourisme de toutes modifications liées aux prestations commercialisées : horaires, prix, service, contenu de la prestation, fermeture pour congés.

En cas de non-respect de ces obligations, l'O.T.I. se réserve le droit de suspendre la commercialisation des prestations concernées.

### **Article 14. Responsabilités et assurances**

L'activité de commercialisation étant réalisée dans l'extension logique de la promotion touristiques, l'O.T.I. ainsi que la CCFL, ne pourront pas être tenus pour responsables ou mis en cause en cas d'accident ou de dommage aux biens ou aux personnes intervenants dans le cadre de la prestation commercialisée.

De fait, le prestataire a obligation de fournir à l'O.T.I. Flandre Lys, une attestation d'assurance garantissant les dommages occasionnés aux tiers et à leurs biens.

De même, l'O.T.I. et la C.C.F.L. ne pourront être tenus pour responsable ou mis en cause en cas de dégradations ou accidents du fait des clientèles accueillies.

### **Article 15. Avenants**

Toutes modifications tarifaires feront l'objet d'un avenant.

Toute autre modification concernant le contenu de la présente convention (modalités de réservation,...) fera l'objet d'un avenant.

Monsieur le Président rendra compte de la signature de tout avenant lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

### **Article 16. Litiges**

En cas de litiges portant sur l'exécution de la prestation et si le litige est imputable à l'une des parties, celle-ci prendra en charge les conséquences financières occasionnées par ce litige. Les conséquences financières pouvant être :

- le remplacement par une prestation de même nature,
- le remboursement de la prestation ayant fait l'objet du litige,

8

#### **Office de Tourisme Flandre Lys**

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE

+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

Tout litige ne trouvant d'accord amiable, sera porté devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait en deux exemplaires à La Gorgue, le .....

Pour L'O.T.I. Flandre Lys  
Le Président,  
M. Jacques HURLUS

Pour  
Le gérant,

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

**Office de Tourisme Flandre Lys**

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE

+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

## ANNEXE A

# LA CONVENTION DE COMMERCIALISATION DE BIENS ET PRESTATIONS TOURISTIQUES PAR L'OFFICE DE TOURISME FLANDRE LYS

Ce document est une annexe à la convention de commercialisation de prestations et produits touristiques par la régie Office de Tourisme Flandre Lys. Il a pour objectif de :

- définir le ou les produits et/ou prestations commercialisé(es) par l'office de tourisme
- de détailler le contenu des biens et prestations vendues,
- les tarifs de vente aux clients pratiqués par l'office de tourisme

NB : conformément à l'article 6 de la convention de commercialisation, l'OTI Flandre Lys pour l'accomplissement des activités de commercialisation, prendra une commission de 10% sur le montant total TTC des produits et prestations vendus par son intermédiaire.

Le prestataire s'engage à respecter la convention signée par ses soins.

### Dénomination de la structure :

Adresse :

Représentant légal :

### Autorise la régie « Office de Tourisme de Flandre Lys »

Dont le siège social est situé au n°500 rue de la Lys, 59253 LA GORGUE

Représenté par M. Jacques HURLUS, Président de la Communauté de Communes Flandre Lys,

A commercialiser les biens et prestations suivantes mentionnées comme suit :

#### Office de Tourisme Flandre Lys

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE

+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

<b>Produit ou Prestation</b>
------------------------------

Dénomination de la prestation ou du bien :

- Prestation N°1 (dénomination, contenu, durée, âge minimum, nombre de participants minimum et maximum, horaires éventuels) :

**Tarif (préciser HT, TTC ou net de taxe):**

- Prestation N°2 :

**Tarif :**

- Prestation N°3 :

**Tarif :**

Bien ou prestation destinée aux clientèles :

- Individuelles     groupes     Indifférent

**Office de Tourisme Flandre Lys**

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE

+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

**Précision dans le cas de prestations groupes et/ou accueil de publics en situation de handicap :**

**Pour les groupes**, nombre de personnes minimum pour réaliser la prestation :

**Pour les groupes** capacité d'accueil maximum pour réaliser la prestation :

**Accessibilité aux handicaps (détailler) :**

**Choix des modalités de vente et de gestion des réservations, dans le cas de produits ou prestations à destination des clientèles individuelles (cf. article 8 de la convention de commercialisation).**

Selon le principe n°1 : **Vente des prestations à des dates définies** en accord entre le prestataire et l'office. Dans ce cas le prestataire communique régulièrement ses disponibilités à l'office de tourisme.

Pour les hébergements, l'hébergeur accepte que soit mis en place un calendrier de réservation partagé avec les autres plateformes (ce calendrier est proposé gracieusement par l'office de tourisme) :  oui  non

Selon le principe n°2 : **Prestation valable un an à compter de la date d'achat par le client auprès de l'office de tourisme Flandre Lys**

**Office de Tourisme Flandre Lys**

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE

+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_



□ Selon le principe n°3 : **Vente d'un bien fourni et envoyé par le prestataire (l'office de tourisme n'assure que le rôle d'intermédiaire pour la promotion et l'encaissement).**

Chacune des deux parties reconnaît la mise en application des dits-tarifs présentés ci-dessus dès lors que le conseil communautaire délibère favorablement pour l'application des dits-tarifs (cf. article 5 de la convention de commercialisation).

Fait en deux exemplaires, à La Gorgue, Le

Pour l'entreprise.....

.....

Le gérant

Pour la régie Office de Tourisme Flandre Lys

Jacques HURLUS

Président de la Communauté de Commune  
Flandre Lys

Signature :

**Office de Tourisme Flandre Lys**

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE

+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

2023D008 - Tourisme, voies douces, base nautique et port de plaisance – Office de Tourisme Flandre Lys :  
modification des conditions générales de vente.

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE EN LIGNE DES PRESTATIONS ET BIENS PROPOSES PAR LA REGIE OFFICE DE TOURISME FLANDRE LYS.

## Définitions

**Vendeur** : Office de Tourisme Flandre Lys ci-dessous nommé OTI, qui propose à la vente des prestations touristiques sur sa zone géographique d'intervention et hors zone de compétence, dans la mesure où cette commercialisation apporte des retombées économiques sur le territoire de la Communauté de Communes Flandre Lys, et dans le cadre d'une convention avec les structures partenaires.

**Client** : désigne la personne qui achète ou réserve une prestation touristique, étant entendu que le client peut ne pas être le bénéficiaire ou participant de la prestation touristique, selon que le client souhaite bénéficier personnellement de la prestation touristique ou qu'il souhaite en faire bénéficier un tiers.

**Bénéficiaire ou participant** : désigne la personne physique qui consomme la prestation touristique achetée par le client auprès du vendeur.

**Partenaire** : désigne toute personne productrice ou organisatrice de la prestation touristique vendue par le vendeur au client.

**Contrat** : désigne l'ensemble des engagements réciproques pris par le vendeur d'une part et par le client d'autre part et portant sur la réservation ou l'achat d'une prestation touristique.

**Prestation touristique** : désigne un service de voyage (visite guidée, prestation de restauration, transport ou hébergement) ou un forfait touristique (combinaison de deux types différents de service de voyage aux fins du même voyage ou séjour dépassant 24 heures ou incluant une nuitée et achetés auprès du même vendeur) tels que ces termes sont définis dans l'article L211-2 du code du tourisme.

**Partie** : désigne le vendeur ou le client, selon le sens donné par la phrase où ce terme figure. Au pluriel, **parties** désigne le vendeur et le client.

## Article 1 - Objet et champ d'application

La Communauté de Communes Flandre Lys (C.C.F.L.) dotée de la compétence promotion du tourisme en application de l'article L.134-1 du code du tourisme et de l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales, a créée, par délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2015 un office de tourisme intercommunal dénommé Office de Tourisme Flandre Lys sous le sigle O.T.I. Flandre Lys.

05 janvier 2023

1

### Office de Tourisme Flandre Lys

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE  
+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

L'O.T.I. Flandre Lys est une régie de la C.C.F.L. gérant un service public administratif (SPA) dotée de la seule autonomie financière et chargée de l'exploitation d'un service public administratif sur la base des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. La création de cet office de tourisme a été confirmée par le Conseil Communautaire du 31 mars 2016.

L'Office du Tourisme Flandre Lys a pour siège administratif le siège de la C.C.F.L. situé au 500, rue de la Lys – 59253 LA GORGUE. L'O.T.I. Flandre Lys est joignable au 03.28.50.14.90 et 06.40.43.21.79 et 07.85.91.43.07, son email est : [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr) et son site internet est : [www.tourisme-flandrelys.fr](http://www.tourisme-flandrelys.fr)

L'O.T.I. Flandre Lys propose, conformément à la délibération du 14 décembre 2017 du Conseil Communautaire de la C.C.F.L., la vente de produits et de prestations de services touristiques à destination des clientèles individuelles et des clientèles de groupes.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de biens et de prestations de services réalisées par l'office de tourisme que celles-ci soient effectuées en ligne via [www.tourisme-flandrelys.fr](http://www.tourisme-flandrelys.fr) ou suite à la réalisation d'un échange ayant entraîné la production d'un devis.

Les prestations et biens vendus par l'O.T.I. Flandre Lys peuvent être commercialisés de deux façons :

- De manière « sèche », ce principe correspond à la vente d'une prestation touristique unique ou d'un bien unique
- En forfait ou « package ». Ce principe de vente correspond à la vente à un prix tout compris de plusieurs prestations et/ou biens touristiques.

L'O.T.I. propose essentiellement un service d'achat et de réservation portant sur des prestations d'hébergement, de restauration et de loisirs. Les produits et services concernés par les présentes conditions générales de vente sont disponibles sur simple demande auprès de l'office de tourisme Flandre Lys.

Les conditions de vente de chaque bien et prestations sont définies par les présentes conditions générales de vente et peuvent être détaillées dans la fiche produit descriptive du bien ou de la prestation vendue. Le client reconnaît donc par l'acceptation des présentes conditions générales de vente qu'il a pris connaissance de la fiche descriptive du produit ou de la prestation en amont de son achat et qu'il accepte les modalités de réservation et d'achat indiquées par l'office de tourisme.

**Office de Tourisme Flandre Lys**

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE  
+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

Le client est informé que les présentes conditions générales de vente ne concernent pas les réservations et les achats réalisés directement auprès des prestataires du territoire Flandre Lys, soit directement sur leur site Internet soit par tout autre moyen.

## Article 2 - Commandes

L'Acheteur déclare être âgé d'au moins 18 ans et avoir la capacité ou être titulaire d'une autorisation parentale lui permettant d'effectuer tout achat auprès de l'office de tourisme.

Tout achat ou réservation effectuée et réglée auprès de l'office de tourisme soit via le site [www.tourisme-flandrelys.fr](http://www.tourisme-flandrelys.fr) ou suite à l'acceptation du devis de l'office de tourisme, suppose l'acceptation préalable pleine et entière par le client des présentes conditions générales de vente en cochant, lors de l'achat sur le site [www.tourisme-flandrelys.fr](http://www.tourisme-flandrelys.fr) la case prévue à cet effet, ou en signant les présentes conditions générales de vente lors de la signature du devis. Le client reconnaît également l'acceptation des conditions contractuelles applicables du prestataire partenaire s'agissant de la prestation concernée.

Si le client souhaite obtenir un complément d'information sur la prestation ou le bien qu'il souhaite acheter, il peut contacter l'O.T.I. Flandre Lys. Il est précisé que les photos présentées sur le site n'ont aucun caractère contractuel.

Le client atteste de la véracité et de l'exactitude de l'ensemble des informations qu'il communique à l'O.T.I. Flandre Lys dans le cadre de l'utilisation des services et, garantit à ce titre l'O.T.I. Flandre Lys contre toute action ou revendication de tiers quant à une utilisation illicite ou frauduleuse de ses données par un utilisateur dans le cadre de l'utilisation des services.

Le contrat conclu en ligne par le client auprès de l'O.T.I. Flandre Lys est ferme et définitif et l'O.T.I. Flandre Lys est tenu de fournir le service dès lors que le client a :

- procédé à la confirmation définitive de sa commande,
- sélectionné via Internet ou validé sur le devis la/les prestation(s) et/ou le(s) biens(s) qu'il veut acquérir,
- accepté sans réserves les présentes conditions générales de vente ainsi que les informations éventuelles figurant sur la fiche descriptive du produit acquis,
- et procédé au paiement de l'intégralité du prix des prestations et biens à régler auprès de l'O.T.I. Flandre Lys.

Toutefois, pour certains produits, le contrat est conclu sous la condition suspensive :

- **de la confirmation des disponibilités souhaitées.** L'O.T.I. Flandre Lys adressera un email de confirmation de la commande ou de la réservation effectuée par le client sur le site qui comportera une preuve du paiement effectué et/ou un voucher (carte

05 janvier 2023

3

### Office de Tourisme Flandre Lys

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE  
+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

cadeau). Cet email de confirmation reprend les informations contractuelles définies à l'article L.121-19 du Code de la consommation, telles que la (les) prestation(s) commandé(es) et l'identification du prestataire, le prix payé auprès de l'O.T.I. Flandre Lys, la date de validité et l'adresse à laquelle le client peut présenter ses réclamations.

- **De la qualité des conditions climatiques** ou techniques : Pour le cas où les conditions climatiques ou techniques empêcheraient le maintien de l'activité, notamment dans les conditions de sécurité requises, les procédures sont les suivantes :
  - **Pour les achats effectués pour une date fixe via le calendrier de réservation sur [www.tourisme-flandrelys.fr](http://www.tourisme-flandrelys.fr)**, l'O.T.I. Flandre Lys contactera le client pour le report de l'activité. En cas d'impossibilité de report, l'O.T.I. Flandre Lys procédera au remboursement de la prestation acquise.
  - **Pour les achats ayant nécessité une réservation écrite directement auprès du prestataire touristique**, le prestataire touristique contacte le client pour l'informer du report de la prestation. Si le report de la prestation est impossible dans les délais de validité de l'offre, le client contacte l'office de tourisme Flandre Lys qui procédera au remboursement de la prestation.

Dès que le client réalise un achat en ligne sur le site de l'office de tourisme Flandre Lys il lui appartient d'imprimer son justificatif d'achat et selon les cas son voucher. Ces documents seront à présenter au prestataire pour bénéficier des prestations commandées ou réservées. Le client est donc tenu préalablement de vérifier qu'il est bien en mesure d'imprimer sa facture et le voucher. En aucun cas, le seul justificatif bancaire ne pourra faire office de preuve de réservation ou de commande. L'attention du client est expressément attirée sur l'importance pour lui de vérifier l'exactitude des informations saisies et de les corriger le cas échéant, selon les modalités demandées sur le site Internet de l'O.T.I. Flandre Lys avant toute confirmation définitive. Toute commande ou réservation effectuée sur le site n'est plus modifiable en ligne ultérieurement.

### Article 3 - Conformité et disponibilité des produits

Les produits et prestations proposés à la vente par l'Office de Tourisme Flandre Lys sont décrits et présentés avec la plus grande exactitude. Les caractéristiques présentées sont issues des informations fournies par les prestataires. En cas d'erreur ou d'omission dans cette présentation, la responsabilité de l'Office de Tourisme Flandre Lys ne pourrait être engagée. Les photographies illustrant les produits et les prestations n'ont qu'une valeur indicative et non contractuelle.

05 janvier 2023

4

#### Office de Tourisme Flandre Lys

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE  
+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

#### **Article 4 – Droit et délai de rétractation**

Conformément aux articles L121-21 du Code de la Consommation, le client est informé qu'il dispose d'un délai de rétractation pour le contrat conclu à distance, pendant une durée de 14 jours à compter, pour les achats de prestations et de packages, de l'achat en ligne, et d'une durée de 14 jours à compter de la réception du bien à son domicile pour les biens.

En cas d'achat simultanée en ligne de prestations et de biens, le délai de 14 jours court à compter de la livraison du bien à l'adresse indiquée par le client.

En cas de rétractation, le client fournira à l'office de tourisme Flandre Lys dans le délai des 14 jours, le formulaire de rétraction présenté en annexe des présentes conditions générales de vente.

Conformément à l'article L121-21-3 du Code de la Consommation, le client, restituera à l'Office de Tourisme Flandre Lys, à ses frais, et dans un délai de 14 jours à partir du moment où il notifie à l'office de tourisme son droit de rétractation, les biens livrés.

Conformément à l'article L121-21-8 le client est informé que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

- de prestations pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du client et renoncement exprès de son droit de rétractation,
- de fourniture de biens ou de services confectionnés selon les spécifications du consommateur et nettement personnalisés,
- de fourniture de biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement,
- de fourniture de biens qui ont été descellés par le client après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé.

#### **Article 5 - Conditions spécifiques à la réservation d'hébergement et de prestations touristiques et de loisir**

L'O.T.I. Flandre Lys propose un service de réservation d'hébergement et de loisir dont les disponibilités des partenaires sont affichées en temps réel sur le site, sur la base des informations qui lui sont communiquées par ces partenaires. Cet affichage en temps réel des disponibilités est cependant donné à titre indicatif seulement, compte tenu de transactions susceptibles d'être effectuées simultanément et, ne saurait être opposable l'O.T.I. Flandre Lys. Seul l'email de confirmation transmis par L'O.T.I. Flandre Lys vaut confirmation définitive de la réservation effectuée par le client.

L'email de confirmation de réservation adressé par L'O.T.I. Flandre Lys contient le justificatif de paiement et/ou le voucher (carte cadeau) et vaut bon de réservation. Aucun autre bon de réservation n'est transmis au client, que ce soit par voie postale ou par tout autre mode. Il appartient au client de se munir de sa facture et/ou du voucher afin de pouvoir le présenter chez le partenaire le jour de son arrivée.

05 janvier 2023

5

##### **Office de Tourisme Flandre Lys**

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE  
+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

Une demande de réservation terminée ne peut plus être modifiée par le client. Toute demande de modification doit être adressée directement à L'O.T.I. Flandre Lys par écrit à l'adresse email [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr) , lequel traitera cette demande et informera le partenaire de la modification.

Les billets et prestations, commandés sur le site peuvent être assujettis à :

- une période de validité déterminée
- une date déterminée, comme mentionné sur le site.

En confirmant définitivement sa commande sur le site, le client reconnaît avoir pleinement pris connaissance de la date ou période de validité applicable à sa commande.

## **Article 6 – Annulation**

Au-delà du délai de rétraction légal présenté dans l'article 4 des présentes CGVL, tout achat effectué en ligne par le client est ferme et définitif au-delà de 14 jours et ne peut donner lieu à aucun remboursement sauf dans le cas de conditions climatiques empêchant la réalisation de l'activité dans les conditions de sécurité requises, ou si l'un des éléments essentiels du contrat, autre que le prix, subit une modification importante.

De même, il n'est procédé à aucun report de date de la prestation dès lors que l'achat a été effectué en ligne, via un calendrier de réservation, ou que la vente a fait l'objet entre le client et le prestataire concerné d'une confirmation de date formulée par écrit (à minima par email).

En cas de dépassement de la date de validité de l'offre, le client ne pourra en aucun cas être remboursé des sommes engagées.

Dans le cadre d'une réservation d'un hébergement, en cas d'arrivée tardive, il est vivement conseillé au client de prévenir directement le prestataire de son heure réelle d'arrivée. Le client doit se référer aux heures d'ouverture de l'établissement réservé.

Si, avant le début de la prestation, le professionnel responsable annule celle-ci, le client peut obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu. Le client peut également résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début de la prestation en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage.

Si, après le début de la prestation, des éléments importants de celle-ci ne peuvent être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées au client, sans supplément de prix. Le client peut résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe

05 janvier 2023

6

### **Office de Tourisme Flandre Lys**

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE  
+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

considérablement l'exécution de la prestation et que le prestataire de service ne remédie pas au problème.

Si le prestataire de service ou le vendeur devient insolvable, les montants versés seront remboursés. L'OTI Flandre Lys a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST. Les clients peuvent prendre contact avec cet organisme, APST – 15 Avenue Carnot, 75017 Paris Cedex – [info@apst.travel](mailto:info@apst.travel) – 01 44 09 25 35, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'OTI Flandre Lys.

## Article 7 – Prix

Les prix des biens et prestations mentionnés sur le site de l'office de tourisme Flandre Lys ou sur les devis émis par l'office de tourisme sont exprimés en euros et selon les cas en HT et TTC ou nets de taxes. Les biens et prestations assujettis à la TVA tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande ou demande de réservation.

Il est rappelé que les prix affichés sur le site de l'O.T.I. Flandre Lys et sur les devis émis par l'office de tourisme résultent des tarifs pratiqués par les prestataires et font l'objet d'une délibération ou d'un arrêté de la Communauté de Communes Flandre Lys pour être mis en vente sur le site de l'O.T.I. Flandre Lys.

L'O.T.I. Flandre Lys n'intervient en aucune manière dans la détermination des tarifs définis par les prestataires. Les modifications de tarifs sont mises à jour sur le site Internet et sur les supports d'information de l'office de tourisme au fur et à mesure des délibérations ou arrêtés de la Communauté de Communes Flandre Lys. De fait, des disparités peuvent exister entre les prix affichés par l'O.T.I. Flandre Lys et les prix affichés sur le site Internet des prestataires touristiques et de leurs partenaires. Le client est informé de l'existence possible de ces disparités et ne peut en aucun cas réaliser d'action ou porter de réclamation auprès de l'O.T.I. Flandre Lys, du prestataire concerné ou de ses partenaires. Les modifications de tarifs ne sont pas rétroactives aux achats déjà conclus.

Pour tout achat sur le site [www.tourisme-flandrelys.fr](http://www.tourisme-flandrelys.fr), le paiement des prestations est effectué en ligne au moment de la réservation ou de la commande, par carte bancaire, par le biais du système sécurisé de paiement électronique mis en place sur le site.

Pour tout achat ayant fait l'objet d'une validation d'un devis émis par l'office de tourisme, le paiement est effectué par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de la régie de recettes OTI Flandre Lys.

Il est précisé que tout paiement par carte bancaire déclenche une demande systématique d'autorisation de débit. La commande ou demande de réservation étant définitive après complet paiement du prix des services dû à l'O.T.I. Flandre Lys, tout rejet, pour quelque cause

### Office de Tourisme Flandre Lys

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE  
+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

que ce soit, implique l'abandon de la commande ou demande de réservation, laquelle ne sera donc pas traitée par l'O.T.I. Flandre Lys.

Pour tout achat, il appartient au client de vérifier le détail contenu dans la prestation et de contacter l'office de tourisme pour toute question ou complément d'information avant validation de son achat. Une fois la commande en ligne réalisée ou une fois le devis émis par l'office de tourisme signé, l'achat est ferme et définitif.

Pour les prestations d'hébergements, les prix incluent la taxe de séjour mais n'incluent pas les extras éventuels non formulés dans le détail de la prestation présentée en ligne (ex : table d'Hôtes pour les chambres d'Hôtes ou petit déjeuner pour les hôtels) et pouvant, selon les cas, être sélectionnés par le client durant le processus de réservation.

Le prix des prestations et biens tel que figurant dans le récapitulatif de la demande de réservation avant toute confirmation définitive par le client correspond au montant total des prestations dû par le client, incluant les éventuels extras sélectionnés.

Lors d'un achat sur [www.tourisme-flandrelys.fr](http://www.tourisme-flandrelys.fr), pour confirmer définitivement sa demande de réservation ou son achat, le client doit renseigner ses coordonnées bancaires, via le système de paiement électronique sécurisé mis en place sur le site.

#### **Article 8 - Modifications des conditions générales de vente**

L'O.T.I. Flandre Lys se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. Le jour de la commande, ce sont les conditions générales de vente en vigueur sur le site [www.tourisme-flandrelys.fr](http://www.tourisme-flandrelys.fr) qui s'appliquent.

#### **Article 9 - Responsabilité de L'O.T.I. Flandre Lys**

L'OTI Flandre Lys et le prestataire de service sont responsables de la bonne exécution de la prestation achetée par le client. En outre, comme l'exige la loi, l'OTI dispose d'une protection auprès de l'APST afin de rembourser les paiements émis par le client pour le cas où il deviendrait insolvable. Le client peut prendre contact avec cet organisme si des services lui sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'OTI Flandre Lys.

Toutefois, L'O.T.I. Flandre Lys ne saurait être tenu pour responsable de l'inexécution totale ou partielle du contrat dû à un cas de force majeure, à un tiers au contrat ou à la faute du client. En particulier, L'O.T.I. ne saurait être tenu pour responsable d'erreurs commises par le client lors de sa réservation en ligne ou de la validation du devis émis par l'office de tourisme, ou encore en cas d'utilisation frauduleuse par un tiers, de l'identité ou des moyens de paiement du client tel qu'identifié sur une commande ou une demande de réservation.

---

#### **Office de Tourisme Flandre Lys**

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE  
+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

L'O.T.I. Flandre Lys ne saurait également être tenu pour responsable des dommages de toute nature pouvant résulter d'une indisponibilité temporaire du site ou d'interruption de connexion entre les équipements terminaux du client et le site de L'O.T.I. Flandre Lys lors d'une commande ou demande de réservation en ligne. De même, l'OTI Flandre Lys ne peut être tenu pour responsable en cas de non réception du règlement du client par virement bancaire ou par chèque si ce dernier est envoyé de manière non sécurisée par voie postale.

#### **Article 10 - Données personnelles**

L'O.T.I. Flandre Lys s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par l'Acheteur et à traiter ses données dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, l'Acheteur peut exercer son droit d'accès au fichier, son droit d'opposition et son droit de rectification ou de suppression pour les renseignements le concernant en adressant sa demande par courrier électronique à l'adresse [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr) ou par courrier postal à l'adresse Office de Tourisme Flandre Lys – Communauté de Communes Flandre Lys – 500 rue de la Lys – 59253 LA GORGUE.

#### **Article 11 - Propriété intellectuelle**

Tous les éléments du site [www.tourisme-flandrelys.fr](http://www.tourisme-flandrelys.fr) sont protégés par le droit d'auteur, des marques ou des brevets.

Ils sont la propriété exclusive de l'O.T.I. Flandre Lys.

#### **Article 12 - Responsabilités et assurances.**

L'Office de Tourisme Flandre Lys et la Communauté de Communes Flandre Lys ne pourront être tenus pour responsable de tout accident ou dommage survenu sur le client au cours d'une prestation réalisée par un prestataire partenaire.

De même, chaque client sera tenu pour responsable des dégradations ou accidents qu'il pourrait causer sur les biens et personnes au cours d'une prestation. Il doit de fait veiller à être assuré en cas d'accident ou pour les dommages qu'il serait en mesure de causer sur ses biens, sur les biens de tiers et sur les personnes.

**Office de Tourisme Flandre Lys**

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE  
+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

### Article 13 - Droit applicable et juridictions compétentes

Les présentes conditions générales de vente sont exécutées et interprétées conformément au droit français. En cas de litige, l'Acheteur s'engage à contacter en priorité l'Office de Tourisme Flandre Lys afin de tenter de résoudre à l'amiable tout différend.

A défaut de conciliation, les litiges ne trouvant d'accord amiable sont portés devant le tribunal administratif de Lille.

De plus, à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

Les présentes conditions générales de vente ont été approuvées par délibération du Conseil Communautaire de la CCFL, le ..... à La Gorgue.

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE POUR LES CLIENTELES DE GROUPE

Les présentes conditions particulières de vente s'appliquent à toutes les ventes de biens et de prestations de services réalisées par les groupes auprès de l'OTI Flandre Lys, en dehors de la vente sur son site Internet [www.tourisme-flandrelys.fr](http://www.tourisme-flandrelys.fr)

### 1. RESERVATION

La réservation d'une des prestations touristiques ou de voyage (visite guidée, restauration, hébergement...) proposée par l'Office de Tourisme Flandre Lys, implique l'acceptation sans réserve des dispositions de nos conditions particulières de vente. Les présentes conditions particulières de vente sont communiquées au client au moment de la réservation d'une prestation auprès de l'OTI Flandre Lys et consultables et téléchargeables sur le site internet [www.tourisme-flandrelys.fr](http://www.tourisme-flandrelys.fr)

#### 1.1 RESERVATION DE VISITES TOURISTIQUES, D'ACTIVITES DE LOISIRS ET DE RESTAURATION

05 janvier 2023

10

#### Office de Tourisme Flandre Lys

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE  
+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

Toute réservation sera considérée comme définitive à compter :

- D'une part de la réception du devis daté et signé, et du versement d'un acompte correspondant à 50% du montant total
- D'autre part de la réception du solde 21 jours avant le début de la prestation.

Le nombre définitif de participants devra donc être communiqué au plus tard 21 jours avant le début de la prestation, de même que le choix du menu si une prestation de restauration a été réservée.

En cas de réservation à moins de 21 jours avant le début de la prestation, la totalité du montant de la prestation est systématiquement exigée à la réservation.

En cas de non-règlement de la totalité de la prestation 21 jours avant le début de la prestation, la réservation est considérée comme annulée (et des frais de résolution seront appliqués ainsi qu'il est indiqué dans l'article n° 4 des présentes conditions particulières de vente.)

Si au moment de l'exécution de la prestation, le nombre de participants se présentant est inférieur au nombre de participants prévu à l'origine dans le contrat, aucun remboursement ne pourra être exigé de la part du client.

Si au moment de l'exécution de la prestation, le nombre de participants se présentant est supérieur au nombre de participants prévu à l'origine dans le contrat, l'OTI Flandre Lys et le prestataire ne peuvent garantir la bonne exécution de la prestation pour la totalité des participants présents. Des frais supplémentaires pourront être demandés au client si la modification du nombre de participants engendre des coûts supplémentaires pour l'OTI Flandre Lys ou pour ses partenaires.

## 1.2 RESERVATION D'UN FORFAIT INCLUANT L'HEBERGEMENT

Toute réservation sera considérée comme définitive à compter :

- D'une part de la réception du devis daté et signé, et du versement d'un acompte correspondant à 50% du montant total,
- (D'autre part de la réception du solde 45 jours avant le début de la prestation).

Le nombre exact de chambres à réserver devra être communiqué au plus tard 45 jours avant le début du séjour.

La liste nominative des participants au séjour devra être communiquée au plus tard 21 jours avant le début du séjour.

### Office de Tourisme Flandre Lys

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE  
+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

Si au moment de l'exécution de la prestation, le nombre de participants se présentant est inférieur au nombre de participants prévu à l'origine dans le contrat, aucun remboursement ne pourra être exigé de la part du client.

Si au moment de l'exécution de la prestation, le nombre de participants se présentant est supérieur au nombre de participants prévu à l'origine dans le contrat, l'OTI Flandre Lys et ses partenaires peuvent refuser l'accès à la prestation aux participants qui n'étaient pas prévus à l'origine dans le contrat. Toutefois, si l'OTI et ses partenaires estiment que l'accueil de ses participants peut se faire dans de bonnes conditions, des frais supplémentaires pourront être demandés au client.

## 2. Absence de droit de rétractation

Le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement, de restauration, de loisirs (billetterie, visites guidées...), de transport qui sont fournis à une date ou à une période déterminée en application de l'article L121-21-8, 12°.

## 3. PRIX

Les prix des biens et prestations proposés par l'OTI Flandre Lys sont exprimés en euros et selon les cas en HT et TTC ou nets de taxes. Les biens et prestations assujettis à la TVA tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande ou demande de réservation.

Il est rappelé que les prix pratiqués par l'O.T.I. Flandre Lys résultent des tarifs pratiqués par les prestataires et font l'objet d'une délibération ou d'un arrêté de la Communauté de Communes Flandre Lys.

L'O.T.I. Flandre Lys n'intervient en aucune manière dans la détermination des tarifs définis par les prestataires. Les modifications de tarifs sont mises à jour au fur et à mesure des délibérations ou arrêtés de la Communauté de Communes Flandre Lys. Les modifications de tarifs ne sont pas rétroactives aux achats déjà conclus.

Le paiement des prestations est effectué par virement bancaire (les coordonnées bancaires de l'OTI Flandre Lys étant communiquées lors de l'envoi du devis), ou par chèque à l'ordre de « Office de Tourisme Flandre Lys ».

**Office de Tourisme Flandre Lys**

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE  
+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

Pour tout achat, il appartient au client de vérifier le détail contenu dans la prestation et de contacter l'OTI Flandre Lys pour toute question ou complément d'information avant validation de son achat. Une fois la commande réalisée l'achat est ferme et définitif.

Pour les prestations d'hébergements, les prix incluent la taxe de séjour mais n'incluent pas les extras éventuels non formulés dans le détail de la prestation présentée dans le devis (ex : table d'Hôtes pour les chambres d'Hôtes ou petit déjeuner pour les hôtels) et pouvant, selon les cas, être sélectionnés par le client durant le processus de réservation.

Le prix des prestations et biens tel que figurant dans le récapitulatif de la demande de réservation avant toute confirmation définitive par le client correspond au montant total des prestations dû par le client, incluant les éventuels extras sélectionnés hors taxe de séjour.

#### 4. ANNULATION

##### 4.1 ANNULATION PAR LE CLIENT

Conformément à l'article L.211-14, I du Code du Tourisme, le client peut résoudre le contrat à tout moment avant le début de la prestation, moyennant de respecter la procédure et les conditions de remboursement suivants :

Toute annulation totale doit être notifiée par courrier électronique à [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr), en retour l'OTI Flandre Lys vous accusera bonne réception de votre courrier électronique, ou par lettre recommandée avec accusé de réception à Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE.

En cas d'annulation tardive, des frais seront versés au prestataire qui subit un préjudice, selon les modalités de la convention de vente entre l'O.T.I. Flandre Lys et le client. Ces frais sont calculés comme suit :

- annulation entre le 20<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup> jour précédant la prestation : 50% de la facture
- annulation à 7 jours et moins de la prestation : 100% de la facture.

##### ANNULATION PARTIELLE

Une annulation partielle correspond à une réduction d'un des éléments de la prestation. La règle du prorata sera appliquée sur la base des modalités de dédommagement prévues ci-dessus.

Toute annulation totale doit être notifiée par courrier électronique à [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr), en retour l'OTI Flandre Lys vous accusera bonne réception de votre courrier électronique, ou par lettre recommandée avec accusé de réception à Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE.

##### Office de Tourisme Flandre Lys

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE  
+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

## 4.2 ANNULATION DU FAIT DE L'OTI FLANDRE LYS

Conformément à l'article L. 211-14, III du Code du Tourisme, l'OTI Flandre Lys peut résoudre le contrat et rembourser intégralement le client des paiements effectués, sans qu'il y ait lieu à une indemnisation supplémentaire, si le nombre de personnes inscrites pour le service touristique ou le forfait est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que l'OTI Flandre Lys notifie la résolution du contrat au client dans le délai fixé par le contrat, et au plus tard :

- 20 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée dépasse 6 jours,
- 7 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est de 2 à 6 jours,
- 48 heures avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est inférieure à 2 jours.

## 4.3 REMBOURSEMENT POUR ANNULATION

En cas d'annulation et conformément aux termes de l'article R221-10 du Code du Tourisme, l'OTI Flandre Lys procédera aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.

En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

## 5. MODIFICATION

### 5.1 MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Toute demande de modification avant le début de la prestation devra parvenir impérativement par courrier électronique à [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr) ; Toute modification doit faire l'objet d'un accord préalable de l'OTI Flandre Lys. Chaque demande étant traitée de façon personnalisée, l'OTI Flandre Lys est à la disposition du client pour étudier toutes modifications contractuelles ou toutes demandes de prestations complémentaires.

### 5.2 MODIFICATION DU FAIT DE L'OTI FLANDRE LYS

**Office de Tourisme Flandre Lys**

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE  
+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

Conformément à l'article L211-13 du code du tourisme, l'OTI Flandre Lys peut, avant le début de la prestation, modifier unilatéralement les clauses du contrat autres que le prix conformément à l'article L211-12 du code du tourisme, dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article L211-13 du code du tourisme. La modification devra être mineure et l'OTI Flandre Lys devra en informer le client d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable :

1. Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix de la prestation,
2. Du délai raisonnable dans lequel il doit communiquer à l'OTI Flandre Lys sa décision,
3. Des conséquences de son absence de réponse dans le délai fixé,
4. S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le client a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le client n'accepte pas d'autre prestation, l'OTI Flandre Lys rembourse tous les paiements effectués par le client dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L 211-17 du code du tourisme.

## 6. RETARD ET DEPASSEMENT D'HORAIRE

Il est impératif de se présenter sur le lieu de rendez-vous des prestations et activités 10 minutes avant l'heure du début de la prestation.

En cas de retard, merci de contacter directement le prestataire au numéro indiqué sur le contrat. En cas de retard, la prestation sera :

- Écourtée de manière équivalente au retard, la prestation restant due
- Annulée faute de disponibilité du prestataire, la prestation restant due
- Prolongée, sous réserve de la disponibilité du prestataire, la prestation pourra alors être majorée de frais supplémentaires.

En cas de retard, le prestataire est tenu d'attendre le client jusqu'à 30 minutes après l'heure indiquée sur le contrat. Passé ce délai, le prestataire est en droit de ne plus attendre le client ou de ne pas assurer la prestation.

### Office de Tourisme Flandre Lys

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE  
+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

Les prestations non consommées pour cause de retard ou de non-présentation resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

## 7. CESSION DU CONTRAT

Conformément aux articles L211-11 et R211-7 du code du tourisme, le client peut, tant que le contrat n'a produit aucun effet, au plus tard 7 jours avant le début de la prestation et par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, informer l'OTI Flandre Lys de la cession du contrat à une autre personne qui satisfait à toutes les conditions applicables à ce contrat et qui remplit les mêmes conditions que le client initial pour effectuer la prestation.

En cas de cession, le client et le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. L'OTI Flandre Lys informera des coûts réels de la cession, lesquels ne devront pas être déraisonnables ni excéder le coût effectivement supporté par l'OTI Flandre Lys du fait de la cession du contrat.

## 8. RECLAMATIONS/LITIGES

Les présentes CPV sont soumises à la loi française.

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée à l'OTI Flandre Lys par courriel [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr) ou par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours à compter de la fin de la prestation fournie.

A défaut de réponse de la part de l'OTI Flandre Lys dans un délai de 60 jours, ou si la réponse reçue n'est pas satisfaisante, le client peut faire appel au Médiateur du Tourisme et du Voyage ([www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)).

A défaut de conciliation, les litiges ne trouvant d'accord amiable sont portés devant le tribunal administratif de Lille.

Les présentes conditions particulières de vente ont été approuvées par le conseil communautaire de la CCFL le ..... à La Gorgue.

### Office de Tourisme Flandre Lys

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE  
+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_

# FORMULAIRE DE RETRACTATION

(à retourner dans un délai de 14 jours conformément à l'article 4 des conditions générales de vente de l'office de tourisme Flandre Lys, par courrier ou par email.

À l'attention de :

Monsieur le Président de l'Office de Tourisme Flandre Lys - Communauté de Communes Flandre Lys - 500 rue de la Lys - 59253 LA GORGUE

[contact@cc-flandrelys.fr](mailto:contact@cc-flandrelys.fr) / [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

Je notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur :

- l'achat du bien ..... effectué sur le site de vente en ligne de l'office de tourisme Flandre Lys en date du ..... et reçu le .....

- l'achat de la prestation de services (y compris carte cadeau) dénommée .....

Effectué sur le site de vente en ligne de l'office de tourisme Flandre Lys en date du :

.....

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

05 janvier 2023

17

## Office de Tourisme Flandre Lys

Hôtel Angelika – 21 Place de la Libération – 59660 MERVILLE

Tél : +33 (0)6 40 43 21 79 - +33 (0)7 85 91 43 07 – [tourisme@cc-flandrelys.fr](mailto:tourisme@cc-flandrelys.fr)

SPA au capital de \_\_\_\_\_

Siège Social : Communauté de Communes Flandre Lys – 500 Rue de la Lys – 59253 LA GORGUE  
+33 (0)3 28 50 14 90

N° immatriculation Atout France : \_\_\_\_\_ – N° TVA intracommunautaire : \_\_\_\_\_ – N° Siret : \_\_\_\_\_

Garantie financière : \_\_\_\_\_ – Assurance : \_\_\_\_\_